RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

LES FISHTONS

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société LES FISHTONS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

ELKO Finance SAS

908 741 572 R.C.S. Avignon

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 974 Chemin de Bourgnanen – 84550 Mornas

LES FISHTONS

Rapport du commissaire aux comptes sur la transformation de la société LES FISHTONS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision des associés en date du 31 janvier 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Des capitaux propres s'élevant à 75.072 € au 31/07/2023 et 94.175 € au 31/07/2024, pour un capital de 5.000 € ;
- Un total bilan s'élevant à 233.058 € au 31/07/2023 et 254.998 € au 31/07/2024 ;
- Un chiffre d'affaires net de 661.603 € pour l'exercice clos le 31/07/2023 et de 895.366 au 31/07/2024 ;
- Un résultat net excédentaire de 364.529 € pour l'exercice clos le 31/07/2023 et de 546.819€ au 31/07/2024.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Mornas, le 5 février 2025

Le Commissaire aux Comptes

ELKO | Finance

[redacted]

Wilfried Calais